



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 23 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le vingt-trois du mois de MAI

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	23
POUR :	23
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	17/05/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : M. Franck PERARD à Mme Nicole PELOUX
M. Michel BRUNET à M. Bernard CODOUL
Mme Christiane TOUCHE à M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Colette RODRIGUEZ à Mme Emilie SCHMALTZ
Mme Valérie GALANTINI à Mme Christiane GHERBI

ABSENT EXCUSÉ : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2024-05-24-SF

OBJET : SUBVENTIONS 2024 - JUMELAGE FIDENZA

Mmes PELOUX, REYNIER et GHERBI, membres de cette association, ne prennent pas part au vote.

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :

N°	ORGANISME	Normale	Exceptionnelle
151	JUMELAGE FIDENZA	2 500 €	1 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 23 voix POUR

ALLOUE les subventions 2024 proposées.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU